

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 12/22
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 435'000.– pour la phase
d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage (phases
SIA 31 à 41) pour le réaménagement de l'interface
multimodale de la gare de Moudon**

Délégués municipaux : Carole Pico, syndique, c.pico@moudon.ch, 079/819.19.99
Felix Stürner, municipal, f.sturner@moudon.ch, 078/980.48.49

Adopté par la Municipalité le 14 mars 2022

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 3 mai 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 435'000.— pour financer la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage (phases SIA 31 à 41) pour le réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Moudon, l'un des grands projets de la législature 2021-2026. Le financement de l'étude est prévu au plan des investissements de l'année 2022

Le projet de réaménagement du secteur de la gare a constitué un des projets phares de la précédente législature. Aujourd'hui, la Municipalité a à cœur de mener à bien les études de détail et la mise en œuvre de ce projet. Ceci devrait se réaliser en coordination avec les travaux de mise en conformité avec la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) de la gare, prévus par les CFF en 2023 et 2024.

Pour mener à bien ce projet, la Municipalité souhaite s'adjoindre les services d'un groupement composé de bureaux d'ingénieurs civils d'architectes-paysagistes, d'ingénieurs en mobilité, ainsi que de spécialistes et d'un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO). Le but de la phase d'étude est d'explorer tous les aspects du projet jusqu'à la préparation du crédit de réalisation.

2. Description du projet/concept

2.1. Objectifs de l'étude

La Municipalité considère que la place de la gare doit être un espace public de qualité végétalisé qui contribue à l'attractivité de Moudon. En effet, ce projet est d'autant plus important que la place de la gare est la véritable porte d'entrée de la ville pour les usagers des transports publics.

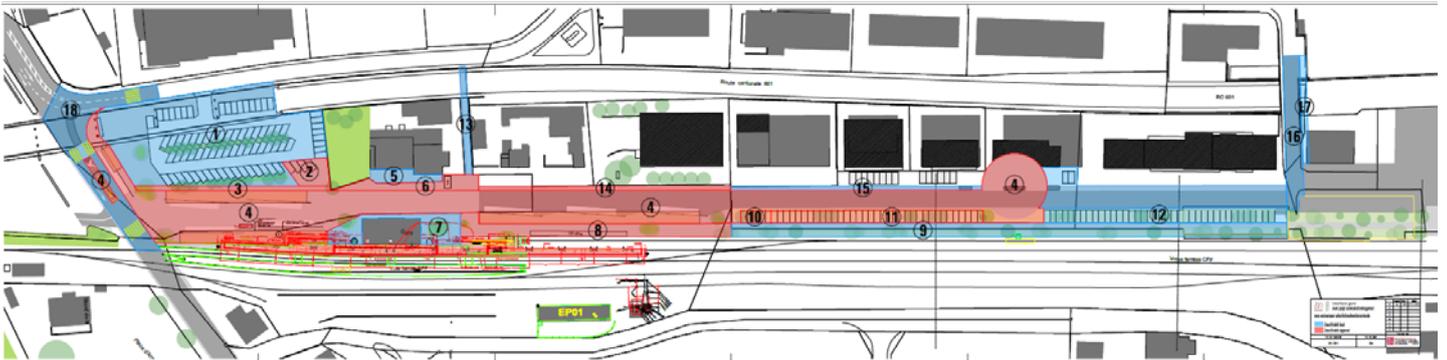
Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- améliorer les flux et le partage des espaces entre les différents modes ;
- améliorer la lisibilité et la sécurité pour les piétons et les vélos ;
- gérer les déposes-minutes et l'accès au kiosque ;
- reconnecter la Gare avec le Centre-ville ;
- relier le futur site des Fonderies au Centre-ville.



2.2. Descriptif des travaux

Le projet de réaménagement, résultat de l'étude préliminaire, est composé des éléments suivants (voir plan en grand format en annexe) :



- | | | | |
|--------|---------------------------------|----------|----------------------------|
| 1. | Parking communal | 10. | Dépose minute nord |
| 2. | Dépose-minute | 11. | P+R |
| 3. | Trottoir TP sud | 12. | Espace de circulation nord |
| 4. | Espace de circulation | 13. | Sentier des écoliers |
| 5.- 6. | Espaces devant Hôtel de la Gare | 14.- 15. | Trottoirs |
| 7. | Parvis de la Gare | 16. | Pont St-Michel |
| 8. | Trottoir nord | 17. | Passerelle |
| 9. | Voie verte | 18. | Route DP |

2.3. Procédure suivie

En anticipation de l'entrée en vigueur de la stratégie cantonale sur les interfaces de transports, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a accompagné la Municipalité et a cofinancé l'étude préliminaire de requalification de l'interface de la gare.

Une étude préliminaire et un avant-projet sommaire d'aménagement ont été menés de 2018 à 2021 par le groupement d'études, constitué de bureaux d'ingénieurs en mobilité, d'architectes urbanistes et d'ingénieurs civils, à la suite de l'acceptation du préavis 24/17 par le Conseil communal le 5 décembre 2017. L'accompagnement a été assuré par un Groupe technique de suivi regroupant des représentants des services communaux, des CFF, des TL, des TPF, de CarPostal, de la DGMR, de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et d'un Groupe décisionnel rassemblant une délégation de la Municipalité, des représentants des entreprises de transport et des services cantonaux susmentionnés, du Service cantonal de la promotion de l'économie et de l'innovation ainsi que de la Communauté régionale de la Broye (COREB).

Lors de l'étude préliminaire, un diagnostic approfondi a permis de qualifier et de quantifier les usagers du secteur par type de flux et d'identifier les pistes de travail pour la recherche d'un concept d'aménagement. Sur la base du concept retenu, une étude de faisabilité détaillée a

été établie. Enfin, un avant-projet sommaire d'aménagement a fait l'objet d'un chiffrage des coûts à $\pm 25\%$.

Un appel d'offres en procédure ouverte a été publié sur SIMAP le 24 septembre 2021. Neuf offres ont été reçues. À l'issue de la procédure, un groupement a été retenu, sur la base des critères suivants :

Critère	Pondération
Références des bureaux et des personnes-clés	30 %
Analyse du mandat	30 %
Organisation	20 %
Montant de l'offre	20 %

2.4. L'étude préliminaire

Le travail interdisciplinaire développé entre ingénieurs et urbanistes a abouti à un premier concept basé sur une gare routière concentrant les lieux d'arrêt de toutes les lignes de bus autour d'un quai central. Très fonctionnelle, cette solution caractérisée par d'importantes emprises a dû être abandonnée en raison de contraintes foncières, engendrant un coût supplémentaire pour l'étude préliminaire (préavis 24/17, voir chiffre 3.1 du présent préavis). Finalement, une solution comportant une gare routière en "bi-pôle", avec moitié des lieux d'arrêt au sud du bâtiment voyageurs et l'autre moitié au nord, a été retenue après des études de faisabilité détaillées.

Le concept validé (voir plan en annexe) par le Groupe décisionnel intègre une Place de la gare où ne se déplaceront que les piétons, les cyclistes, les véhicules de transports publics et les taxis. L'accès actuel au parking communal, communément appelé « Parking Migros » est supprimé et remplacé par un nouveau raccordement donnant directement sur l'avenue de Préville, évitant ainsi aux automobilistes de transiter par la Place de la gare. La dépose-minute s'organisera à l'intérieur de ce parking ainsi qu'au nord du bâtiment voyageurs, où des places de stationnement supplémentaires seront mises à disposition pour cette fonction, accessibles par le Pont St-Michel. Ce pont franchissant la route de Berne devient une pièce maîtresse de l'accès à l'interface gare. Par cet ouvrage passeront les usagers du P+R réaménagé, une partie des bus desservant la gare et d'autres ayants droit (accès aux parcelles privées longeant la place).

Le concept d'aménagement intègre encore une voie verte reliant les berges de la Broye au secteur des Fonderies. Cet axe structurant de mobilité douce longera l'infrastructure ferroviaire, la gare routière, le P+R et se prolongera à l'intérieur du futur quartier d'activités et de logements en cours de planification sur le site de l'ancienne usine de VonRoll.

L'étude préliminaire aurait dû bénéficier de l'apport de l'étude de planification régionale des parkings d'échange lancée par la COREB. L'étude, qui s'est terminée en mai 2021 propose pour l'interface de Moudon 46 places de stationnement pour les voitures et 110 places pour les vélos. En absence de cet "input", le concept de réaménagement de l'interface gare a proposé 35 places P+R (voitures) et 175 places B+Rail (vélos). Le projet devra maintenant intégrer les préconisations de l'étude régionale.

L'affinement du concept décrit ci-dessus a donné lieu à un avant-projet sommaire d'aménagement qui a fait l'objet d'un chiffrage des coûts à $\pm 25\%$. Les infrastructures d'intérêt régional (notamment les espaces de circulation et les arrêts de bus, les places de stationnement pour vélos, le P+R et la dépose-minute) bénéficieront d'une subvention cantonale dont la convention est en cours d'élaboration.

2.5. Développement durable

Véritable interface multimodale, le futur site de la Gare encouragera le transfert modal de la voiture vers la mobilité douce ou les transports publics. Dans ce sens, une voie verte, axe structurant de mobilité douce, reliera les berges de la Broye au futur développement des Fonderies et la relation piétonne entre la Place de la gare et le Centre-Ville sera également renforcée.

La future place de la gare se veut un lieu de rencontre favorisant les échanges et la vie sociale sans véhicule individuel motorisé.

Un projet paysager accompagne le projet dans le but, notamment, de diminuer les ilots de chaleur et d'amener de la nature en ville.

2.6 Calendrier prévisionnel

Le planning prévoit un démarrage des études dès l'acceptation du présent préavis, une mise à l'enquête publique à l'été 2023 et la mise en soumission de l'appel d'offres pour les entreprises à l'automne 2023. Le préavis pour la demande de crédit de réalisation devant le Conseil communal est envisagé en début d'année 2024. En cas d'acceptation, les travaux sont planifiés de 2024 à 2025.

3. Incidences financières

Le budget nécessaire pour réaliser la phase d'étude du projet jusqu'à l'obtention du permis de construire, l'achèvement de la phase d'appel d'offres et la préparation du crédit d'ouvrage, est de CHF 435'000.—, pour un budget de construction global de CHF 7'500'000.— TTC \pm 25%. Ce montant comprend la présente phase. La subvention cantonale estimée sur l'ensemble du projet est de CHF 2'200'000.— TTC pour autant que le programme et le concept retenu est respecté. Les montants seront mis à jour à l'issue de l'étude et feront l'objet d'une demande de crédit de construction auprès du Conseil communal.

3.1. Détail des coûts des prestations

	Phase SIA	CHF TTC
Groupement interdisciplinaire	31 Avant-projet	10'000.--
	32 Projet d'ouvrage	225'000.--
	33 Procédure de demande d'autorisation	25'000.--
	41 Appel d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication	50'000.--
Géomètre		25'000.--
Experts (par ex. éclairagiste, écologue, etc..)		20'000.--
BAMO (bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage)	Phase 31 à 41	35'000.--
Frais d'études, procédure pour le lancement de l'appel d'offre, autorisation par préavis 01/21		30'000.--
Bouclément du préavis 24/17, avec dépassement		3'963.85
Divers et imprévus		11'036.15
	Total	435'000.--

3.2. Subventions

Avec l'entrée en vigueur de la stratégie cantonale sur les interfaces de transports, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) cofinancera une partie des études, ainsi que les travaux de requalification de l'interface de la gare. Une convention est en cours d'établissement.

Le montant plafond de la subvention est calculé sur la base du montant des études de projet estimé lors de l'étude d'avant-projet. Compte tenu de la précision des coûts du projet au stade actuel des études, une majoration de +15% est appliquée. Le taux de subventionnement est de 50%. Il s'applique exclusivement aux études concernant les parties de l'ouvrage éligibles à la subvention, selon règlement.

La participation du Canton de Vaud est versée sous forme de subvention d'investissement à fonds perdu.

Sur la base des montants estimés lors de l'étude d'avant-projet, la part imputable des études de projet, phases SIA 31 à 53, pouvant bénéficier d'une subvention est de CHF 260'000.—, y.c participation au mandat du BAMO, soit environ CHF 135'000.— pour les phases faisant l'objet du présent préavis.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

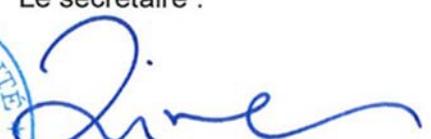
- vu le préavis de la Municipalité No 12/22 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à lancer la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour le réaménagement de l'interface multimodale de la Gare,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 435'000.-- TTC, dont à déduire les subventions et participation de tiers,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

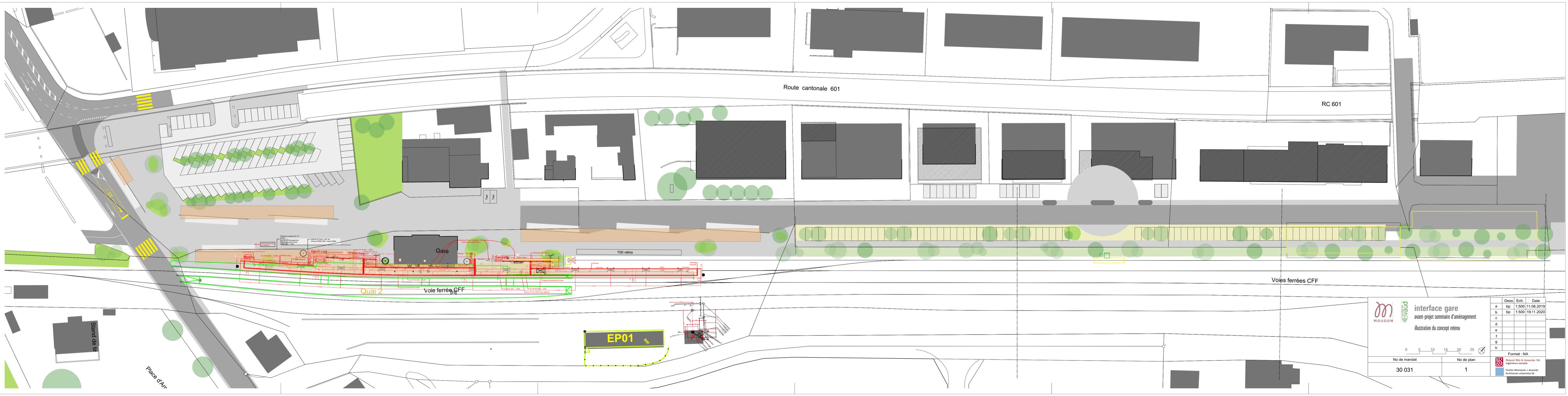
Le secrétaire :


C.PICO


A. IMERI



Annexes : Avant-projet sommaire d'aménagement de la gare et illustration du concept retenu



Route cantonale 601

RC 601

Gare

100 vélos

Quai 2

voie ferrée CFF

Voies ferrées CFF

EP01


interface gare
 avant-projet sommaire d'aménagement
 illustration du concept retenu

No de mandat		No de plan	
30 031		1	

Dess.	Ech.	Date
a	bp	1:500 11.08.2019
b	bp	1:500 19.11.2020
c		
d		
e		
f		
g		
h		

Format : NA


 Roland Ribi & Associés SA
 Ingénieurs-conseils

 Fischer Montavon & Associés
 Architectes urbanistes SA



Place d'Air

Stand de tir

